**Sujet : Urgent : Soutenez les producteurs agricoles canadiens - Rejeter les amendements du Sénat au projet de loi C-234**

Chers / Chères parlementaires [Nom],

Au nom de [**nom de l'association**], nous vous exhortons à **rejeter les amendements du Sénat au projet de loi C-234, *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.**

Les amendements suppriment les dispositions relatives au chauffage des bâtiments abritant du bétail ou des cultures, et limitent le projet de loi C-234 à un délai de trois ans.

Les producteurs agricoles canadiens, qui se sont engagés et ont investi dans des pratiques durables, trouvent cette législation contre-productive. Au lieu d'encourager des activités plus écologiques, le projet de loi impose une lourde charge financière qui étouffe l'innovation et entrave notre compétitivité mondiale.

Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu agricole, mais d'un enjeu pour les Canadiens. L'augmentation des coûts aura également un impact sur le prix des produits alimentaires, ce qui touchera tous les citoyens de notre pays.

Cela a un impact disproportionné sur les producteurs de légumes de serre du Canada qui cultivent des fruits et des légumes frais tout au long de l'année, en utilisant à la fois les sous-produits de la combustion : le dioxyde de carbone et la chaleur, provenant des systèmes de gaz naturel/propane pour nourrir leurs cultures agricoles d'intérieur.

Le système fédéral de tarification du carbone a reconnu la nécessité d'une exemption spécifique de 80% pour les entreprises de serres canadiennes. Cependant, avec l'augmentation du prix du carbone, les 20% restants de la taxe sur les combustibles appliquée au gaz naturel et au propane continuent d'augmenter, annulant ainsi tout allègement précédemment accordé. La recherche et l'innovation sont prometteuses, mais jusqu'à présent, il existe très peu de solutions énergétiques alternatives ou de changements de comportement que ces coûts du carbone peuvent influencer. Pour une entreprise agricole familiale de 30 acres en Ontario qui cultive des poivrons en serre, par exemple, cela peut se traduire par près de 150 000 dollars de taxe carbone annuelle, qui sont désespérément nécessaires pour les investissements à la ferme dans les technologies durables et la création d'emplois.

Nous vous exhortons à travailler avec nous pour rétablir la version du projet de loi C-234 voulue par la Chambre des communes, en veillant à ce qu'elle soutienne efficacement les objectifs environnementaux et la durabilité de l'entreprise agricole canadienne.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question urgente.

Sincèrement,